

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
La ministre de la Sécurité publique suppléante

Québec, le 7 février 2020

Monsieur Régis Labeaume
Maire
Ville de Québec
2, rue des Jardins
C. P. 700
Québec (Québec) G1R 4S9

Monsieur le Maire,

Le 18 décembre 2019, le conseil d'agglomération de Québec a adopté le règlement numéro R.A.V.Q. 1310 édictant le deuxième remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Les efforts déployés et la démarche de concertation effectuée par l'agglomération de Québec ont permis de bonifier le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que de jeter les bases d'une collaboration fructueuse avec les différents ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire.

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté ces ministères et organismes, j'ai donc le plaisir de vous informer que le schéma d'aménagement et de développement révisé est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et qu'en conséquence, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la notification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Québec.

Je souhaite que ce schéma d'aménagement et de développement révisé constitue un outil de gestion efficace qui contribuera au développement harmonieux du territoire de la communauté.

... 2

Je vous rappelle que, dans l'éventualité où l'agglomération de Québec souhaiterait agrandir son périmètre d'urbanisation en zone agricole, elle devra démontrer que les superficies disponibles au développement correspondent à ses besoins en espace. Je vous rappelle également qu'elle devra, au préalable, s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

À cet égard, je tiens à vous assurer de la collaboration du gouvernement et en particulier celle du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans la poursuite de votre démarche de planification.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST